

## **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ADFAST**

---

Adfast s'engage à exceller en matière de protection de l'environnement dans ses activités et services, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires afin de réduire son empreinte écologique pour permettre aux générations futures de bénéficier d'un environnement sain et durable.

Pour ce faire, les membres de la compagnie devront s'impliquer à tous les niveaux dans l'atteinte de ces buts, être toujours en mode améliorations continues, tout en étant conscient des impacts de leurs actes sur les employés, la communauté et sur l'environnement.

Les actions suivantes sont mises en pratique quotidiennement :

- 1- Réduction et/ou élimination du gaspillage
- 2- Optimisation de l'utilisation des ressources
- 3- Optimisation de l'utilisation de l'énergie
- 4- Gestion et utilisation sécuritaire des matières premières
- 5- Gestion des déchets
- 6- Contrôle régulier du respect de la présente politique
- 7- Respect des lois et des règlements en matière d'environnement
- 8- Sensibilisation des employés, clients et fournisseurs des objectifs fixés par Adfast
- 9- Prévention des pollutions accidentelles
- 10- Améliorer en continue le système de management environnemental afin d'améliorer la performance environnementale

À plus long terme, Adfast s'engage à :

- 1- Développer des matières premières à partir de ressources renouvelables, de provenance locale et sans danger pour la santé et l'environnement
- 2- Retirer du marché les produits ayant des COVs dont la concentration est supérieure à 100 g/L d'ici 2023

Adfast s'engage à mettre à disposition les ressources nécessaires pour la réalisation de ces objectifs et à supporter les membres de la compagnie dans la mise en œuvre des actions mentionnées ci-haut.



Yves Dandurand, CEO

**HISTORIQUE DES RÉVISIONS**

Date	Révision	Par	Résumé des changements
21-01-2019	000	Yves Dandurand	Émission initiale
24-11-2021	001	Thierno Diallo, Sarra Mrad	Changement de code pour inclure le Système de Gestion Intégré